

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS612

présenté par

M. Midy, rapporteur général, M. Masségli, rapporteur thématique Mme Clapot, rapporteure thématique Mme Le Hénanff, rapporteure thématique et Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 31

I. – Au début de la dernière phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« solliciter les »

les mots :

« adresser aux ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer la première occurrence du mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.